

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION tenue le mardi 22 août 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES} Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière
Julie Guay représentante suppléante de Chute-aux-Outardes

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Clermond Coll représentant suppléant de Pointe-Lebel
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes
Réjean Sini représentant suppléant de Godbout

Sont absents :

Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes
Michelle Martin représentante de Pointe-Lebel

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 juin 2023

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2023-06 et n° 2023-07 de la Régie ainsi que n° 2023-06 et n° 2023-07 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2023
- 2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2023
- 2.4 Nomination de Chloé Tremblay au poste de conseillère en gestion des matières résiduelles
- 2.5 Adoption du règlement n° 23-02 constituant un fonds de roulement
- 2.6 Avis de motion et dépôt de Règlement n° 23-03 modifiant le Règlement de tarification 22-01
- 2.7 Autorisation de dépôt de la demande de modification du certificat d'autorisation auprès du MELCCFP – Traitement du lixiviat de la plateforme de compostage et OER

LET

- 2.8 Autorisation de paiement n° 1 – Modernisation du système de traitement du LET de Ragueneau – phase 2

- 2.9 Décompte progressif n° 2 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
- 2.10 Décompte progressif n° 3 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

3.0 Informations

4.0 Correspondance

- 4.1 MELCCFP – Révision de la contribution à la fiducie (2023-2027) du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 26 septembre 2023
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 26 septembre 2023

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-66

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-67

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 juin 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 juin 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 27 juin 2023, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2023-68

2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2023-06 et n° 2023-07 de la Régie ainsi que n° 2023-06 et n° 2023-07 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter les listes de comptes à payer n° 2023-06 de la Régie d'une somme de **462 922,79 \$** et n° 2023-06 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **4 184,66 \$ pour un total de 467 107,45 \$** et n° 2023-07 de la Régie d'une somme de **666 605,55 \$** et n° 2023-07 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **4 286,95 \$ pour un total de 670 892,50 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-69

2.2 Adoption des comptes à payer de la carte Mastercard de la Régie de juin et juillet 2023

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter les comptes à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 068,52 \$** pour juin 2023 et d'une somme totale de **895,26 \$** pour juillet 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31

décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-70

2.3 États des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2023

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter les états des revenus et des dépenses aux 30 juin et 31 juillet 2023 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-71

2.4 Nomination de Chloé Tremblay au poste de conseillère en gestion des matières résiduelles

Attendu que le poste de conseiller en gestion des matières résiduelles est vacant;

Attendu qu'à la suite de la réalisation du processus de dotation, Chloé Tremblay est la candidate retenue;

Attendu que le comité Ressources humaines s'est réuni le 12 juillet 2023;

Attendu que le 13 juillet 2023, la présente résolution a été adoptée par les membres du conseil, par courriel.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, appuyée par le représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'entériner la résolution 2023-71 autorisant la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à la suite de l'aval du comité Ressources humaines, de procéder à l'embauche de Chloé Tremblay à titre de conseillère en gestion des matières résiduelles, à raison de 36 heures par semaine, à l'échelon 8 des conditions normatives du personnel cadre et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail. La période de probation est établie à six mois.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-72

2.5 Adoption du règlement n° 23-02 constituant un fonds de roulement

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 27 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter le règlement n° 23-02 constituant un fonds de roulement.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-73

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 23-03 modifiant le Règlement de tarification 22-01

Il est, par la présente, donné avis de motion par le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 23-03 modifiant le Règlement de tarification 22-01 pour les services rendus de l'année 2023.

Le projet de Règlement n° 23-03 modifiant le Règlement de tarification 22-01 est déposé au conseil.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-74

2.7 Autorisation de dépôt de la demande de modification du certificat d'autorisation auprès du MELCCFP – Traitement du lixiviat de la plateforme de compostage et OER

Attendu que la Régie désire modifier son certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'y ajouter l'activité de traitement du lixiviat en provenance de la plateforme de compostage;

Attendu que la Régie désire également incorporer au certificat d'autorisation les nouveaux objectifs environnementaux de rejet (OER) du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, mis à jour le 27 janvier 2023;

Attendu que la firme Tetra Tech QI Inc. a été mandatée afin de réaliser la demande de modification de certificat d'autorisation de ces deux activités;

Attendu que le 28 juillet 2023, la présente résolution a été adoptée par les membres du conseil, par courriel.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'entériner la résolution 2023-74 autorisant la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, de désigner et d'autoriser madame Dominique Grenier, directrice de marché et monsieur Marc-André Brouillard, chef d'équipe, de la firme Tetra Tech QI Inc. à signer toute demande de modification de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à déposer lesdits documents, au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2023-75

2.8 Autorisation de paiement n° 1 – Modernisation du système de traitement du LET de Ragueneau – phase 2

Attendu que M. Serge Humbert, consultant 9410-6846 Québec Inc. a procédé à l'évaluation du projet de modernisation du système de traitement du LET de Ragueneau;

Attendu que l'ensemble du projet totalise 64 301,67 \$;

Attendu que la phase 1 des travaux consistant au remplacement du système informatique a été effectuée en 2022 pour une somme de 26 095,26 \$, excluant les taxes (rés. 2022-21);

Attendu que la phase 2 vise à remplacer l'automate de contrôle du système de traitement et s'élève à 38 206,41 \$;

Attendu que la dépense est prévue au Règlement d'emprunt n° 23-01 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes;

Attendu qu'afin de démarrer les travaux, le coût de l'acquisition des équipements doit être acquitté;

Attendu que le 13 juillet 2023, la présente résolution a été adoptée par les membres du conseil, par courriel.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Label, Michelle Martin, appuyée par la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'entériner la résolution 2023-75 autorisant la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder au paiement des équipements visant à démarrer la phase 2 de la modernisation du contrôle informatique du système de traitement du LET de Ragueneau, au montant de 21 926,00 \$, excluant les taxes, tel que soumis par Serge Humbert, consultant, 9410-6846 Québec Inc., sis au 3370, Charles-Best, app. 401, Laval (Québec) H7V 4X2.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-76

2.9 Décompte progressif n° 2 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que WSP a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 2;

Attendu que WSP recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 2 émis le 20 juillet 2023;

Attendu que le 21 juillet 2023, la présente résolution a été adoptée par les membres du conseil, par courriel.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'entériner la résolution 2023-76, autorisant la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 2, au montant de 202 652,95 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-77

2.10 Décompte progressif n° 3 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu que WSP a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 3;

Attendu que WSP recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 3 émis le 21 août 2023.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 3, au montant de 413 808,97 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 MELCCFP – Révision de la contribution à la fiducie (2023-2027) du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, informe les élus que le MELCCFP confirme la nouvelle contribution, fixée pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ou jusqu'à modification de l'autorisation, selon la première occurrence.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 26 septembre 2023 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 26 septembre 2023 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et pose des questions sur le bac brun ainsi que sur les revenus du magasin de réemploi Phase 2 vs les salaires des employés du magasin.

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 23.

Rés. 2023-78



Julien Normand
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière